

Détail de la réunion							
Date	17/05/18		Nombre total de votants	14 (dont 3 procurations)			
Heure prévue	18h						
Heure effective	18h10		Nombre d'observateurs				
Heure de fin	20h30						
Personnes présentes							
Atteinte du Quorum			Oui				
Lieu			Strauss				
Durée de la réunion			2H20				
Type de réunions	CG		X				
	CG extraordinaire						
	AG						
	AG extraordinaire						
Membres élus		Membres de droit		Représentants du personnel		Personnes ressources	
Jean-Philippe MAIZOUE	X	Philippe FOIRET	Abs	Muriel MURATEJ	X		
		Gilles GANIVET	X	Lactitia FERNANDEZ	X		
		Jean-Philippe MOUD	X	Isaac SABI	X		
Dominique OSSEBI	Abs (excusée)	Nathalie DEDENON	X	Jeanne HONDJO-TETE	X		

Clara DUMINIL	Abs (excusée)	Marie- Agnès HOUZANGE	X			
Sandra DA SILVA	X					
Lanto RASOLOMANANA	X					
Deborah MERMET- MARECHAL	X	Hélène BOUYE	X			
Francine SIMON	Abs (excusée)					
Michel LE BRIS	X					
Mariam RIGAUX	X (a assisté à une partie de la réunion)	Patrick BRISSET	X			
Laurence BECHONNET	X					
Marie CAMERA	Abs					
Nadine HIJAZIE	Abs (excusée)					

Ordre du Jour

ITEM #1

Présentation de l'ordre du jour

Approbation du PV du 28.03.18

Point finances

Point travaux

Point RH et Affaires sociales

Point communication

Questions diverses

ITEM #2 **Approbation du PV du 28/03/2018**

Validation du PV du 28.03.2018

La représentante des enseignants du secondaire s'étonne que la mention « a assisté à une partie de la réunion » apparaisse pour la première fois dans un PV du CG sans que cela n'ait été convenu au préalable par les membres du CG.

Le retrait de la mention concernant le représentant des agents de maîtrise dans le PV a fait l'objet d'un vote qui s'est soldé par 5 Pour et 9 Contre.

Le PV du 28.03 est validé avec 9 Pour, 3 Contre et 2 abstentions.

POINT FINANCES

Présentation de compte de résultat 2017 par la DAF

- Budget relativement stable : Mme BOUYE indique que les dépenses pédagogiques sont inférieures à la prévision initiale en raison en autres de l'annulation des Olympiades. TOGO TELECOM a proposé des prix intéressants, il y a donc eu une économie par rapport à la prévision initiale. La phase 1 des travaux en cours d'achèvement correspond à 1 milliard et demi de FCFA. Pour rappel, le coût total de la construction du site CDG s'était élevé à 2 milliards de FCFA.
- Par rapport à la prévision :
 - Dépense d'énergie -27%
 - Charge d'entretien -24%

Validation du budget 2017

11 Pour
0 Contre
3 Abstention

ITEM#4

POINT TRAVAUX

Résumé des discussions

Vendredi...réception provisoire de la 1ère phase, ce retard est dû au retard d'arrivée du matériel à LOME, le déménagement dans les nouveaux locaux de la phase 1 aura lieu fin juin et début juillet.

La phase 2 : les salles de français et d'histoire-géographie, débutera pendant l'été et la phase 3 après.

Problème du stockage matériel scientifique à résoudre : on espère une prise en charge par la société et même un dédommagement.

ITEM#5

POINT RH ET AFFAIRES SOCIALES

- **Proposition de tarifs examen 2019 (candidats libres)**

DNB 400.000 FCFA

EAF 500.000 FCFA

BAC 600.000 FCFA

VOTE : 11 Pour 0 Contre 3 Abstentions

- **Contrats**

C'est à partir du mois de juin que les contrats en cours seront examinés.

Actuellement CDD 4 ans, étude en cours pour la réduction à 2 ans

Questions (Mme Fernandez) :

- est-ce-que cette mesure s'appliquera à tous ou simplement aux enseignants ?

- Le mois de juin n'est-il pas trop tard pour la notification en cas de cessation ?

Réponse (Président) :

On va statuer pour toutes les catégories

Mme FERNANDEZ demande si les représentants des personnels seront bien conviés à participer à la réunion d'examen des contrats préalable au prochain CG.

- **Laborantin**

Installation du laboratoire, création de prestation de service

Raisons : - déménagement délicat

- M. AKPAKI, qui doit remplacer M. GNANIH, a encore besoin d'assistance pour les TP physique

- Le Président :

- il faut respecter l'âge de la retraite selon la législation du travail au Togo

- il est inquiétant d'apprendre qu'au bout de 4 ans de formation, la personne n'est pas encore autonome et suffisamment compétente

- il est convenable et important d'assurer le déménagement et l'installation

- Proposition de M. LE BRIS: faire l'emménagement des nouveaux laboratoires en tant que bénévole

- Réponse et argument des représentants des personnels :

- bénévolat non accepté, cette proposition ne peut être sérieuse, il est indécent de demander à un employé de travailler gratuitement

- la demande n'émane pas du laborantin mais des enseignants coordonnateurs de SVT et de physique chimie, qui, après avoir rencontré deux parents d'élèves membres du CG avec lesquels ils ont longuement échangé, avaient cru être entendus et compris. Il est rappelé à la représentante des personnels enseignants que c'est le comité de gestion qui prend la décision finale par vote.

- l'intérêt est avant tout pédagogique, donc dans l'intérêt des élèves. Il en va de la qualité de l'enseignement des sciences au LFL. L'argumentation des collègues est rappelé e de nouveau : mémoire du laboratoire, difficulté de gestion des nouveaux laboratoires sur deux étages avec un seul technicien, etc.

Un vote est proposé : pour ou contre le principe d'une prestation de service de M. GNANIH l'an prochain.

Vote :

7 POUR 6 CONTRE 0 Abstention

(Madame RIGAUD est partie sans laisser de procuration donc à partir de cet instant, il n'y a plus que 13 votants)

CONCLUSION : le principe de la prestation de service est acté, sa durée sera rediscutée et votée ultérieurement.

- RH :

Demande de ré-étude du cas du CPE qui part à la retraite dans 2 ans, les représentants des personnels demandent à ce que soit pris en considération le fait qu'aucune grille salariale n'existait au LFL lorsque Mme ACOLATSE a pris son poste il y a maintenant 30 ans. Une avancée d'échelon lui permettrait de partir à la retraite dans de meilleures conditions. La décision est reportée.

La promotion de 2 aides-maternelle est actée. La représentante des enseignants du primaire propose à ce qu'un demi-poste d'aide-maternelle soit financé par une baisse du budget pédagogique par classe, proposition envisagée par les enseignants. Mme DEDENON indique que les doubles niveaux plaident en faveur de cette demande. Le comité s'était engagé à revenir sur cette demande en fonction des effectifs.

ITEM#5 POINT COMMUNICATION

Étude en cours pour création visuelle, impression flyers et affiches

ITEM#6

DIVERS

Les enseignants sollicitent le soutien du CG pour que les démarches nécessaires soient entreprises en faveur d'un retour aux visas de courtoisie qui étaient en vigueur jusqu'en 2014 pour les

ressortissants français employés au LFL. Après un refus d'assistance du poste diplomatique au mois de décembre pour l'obtention des cartes de séjour, ce n'est que très tardivement que les enseignants sans titre de séjour valable pour travailler au TOGO ont été soutenus et ce n'est que le 14 mai que la situation de tous les enseignants titulaires a enfin été réglée.

Le Président : le problème de carte de séjour de certains enseignants a été résolu et aucun retour, ni remerciements de la part des intéressés, le TOGO étant un pays souverain, une association de droit togolais ne peut en aucun cas intervenir dans une affaire diplomatique.

Le COCAC :

- vous n'êtes pas du personnel de l'ambassade

Selon les accords diplomatiques passés entre les États, seuls le personnel de l'ambassade et le corps diplomatique bénéficient du visa de courtoisie.

La représentante des personnels du secondaire rappelle les difficultés de recrutement d'enseignants titulaires au LFL. En effet, très peu de dossiers de candidature arrivent en fonction des disciplines. Ces problèmes de légalité dans le pays n'arrangent rien à l'attractivité de l'établissement.

La représentante des personnels du secondaire fait aussi état d'un courrier de M. BOUREIMA au Président de l'APELF pour une demande de remboursement de ses frais de carte de séjour de cette année en partant du principe que sa première année au LFL ne devrait pas être comptabilisée puisque le visa de courtoisie était encore en vigueur à ce moment-là et que son livret d'accueil comme nouvel enseignant ne faisait pas référence au financement personnel de la carte de séjour après 3 ans d'exercice au LFL.

Affaire ASSC :

Écouter Mr CHAUZI avant de donner une réponse

Petits congés :

Demande par les agents de jouir de la moitié de leur congé pendant les petits congés :

Réponse : c'est très compliqué voire impossible car l'établissement doit être entretenu, Mme BOUYE ajoute qu'une semaine de plus pendant l'été serait cependant envisageable.

Demande par les agents de classer en prime les frais scolaires pour ceux qui ne bénéficient pas de l'abattement de 40% sur les écolages.

Proposition du Proviseur :

Créer une caisse de solidarité en divisant les 40% : 30% vont à l'écolage et 10% aux frais scolaires.

La représentante des enseignants du secondaire demande un possible geste du comité envers deux familles pour le paiement des frais de scolarité au vu des tragiques circonstances de deuil qui les touchent : la famille PERNIN et la famille LEFEBVRE, il est répondu qu'un échéancier a été proposé à ces deux familles.

Concernant les problèmes liés aux photocopieurs, M. LE BRIS affirme savoir que des gens disent qu'il a des parts dans la société qui louent actuellement nos photocopieurs, ceux-ci vont être remplacés par des RICOH, il ajoute qu'il s'agit également de la société choisie par l'Ambassade de France, un nouveau contrat de location a été signé et l'installation se fera prochainement.

Demande d'augmentation de l'indemnité de transport ou avoir à la place les mêmes indemnités de logement que les agents de maîtrise.

Finance : actuellement, la situation est de 122 millions FCFA d'impayés.

Le souci est de trouver comment garder les postes.

L'intérêt commun est la pérennité de l'établissement et la réussite des élèves.

Actuellement, les primes relèvent de l'utopie.

La représentante des agents d'exécution souhaite intervenir pour dire que les représentants sont là pour présenter des doléances, et qu'ils ont l'impression de ne pas toujours être écoutés et respectés.

Fin de la réunion : 20H15

LE PRESIDENT


JP MAIZOUE

LA SECRETAIRE


D'OSSEBI

LE PROVISEUR


JP MOUD
L'ÉTUDIANT 6 2018/18
LYCÉE FRANÇAIS
LOME - TOG

